



Rapport des réviseurs

Les réviseurs soussignés ont vérifié les comptes de la FIAP pour l'année de référence 2023 avec clôture au 31 décembre 2023 le 21 juin 2023 à Vienne. Les comptes se soldent par un bénéfice de 853,65 euros. L'actif passe à 1.654.551,30 euros au 31 décembre 2023.

Les comptes présentés ont été contrôlés par sondage dans le cadre habituel. Nous avons constaté que les comptes ont été tenus avec beaucoup de soin et en bonne et due forme. Le bilan et le compte de résultat sont complets. Les écritures comptables concordent avec les pièces justificatives. Les facturations sont justifiées et le patrimoine est indiqué par les pièces justificatives correspondantes.

Le total des actifs de la FIAP a continué d'augmenter ces dernières années. De notre point de vue, les contributions ou les subventions pour les concours d'imprimés devraient être renforcées. En ce qui concerne les biennales de la FIAP, la FIAP devrait, en tant qu'organisateur, prévoir un budget supplémentaire pour les formalités douanières ou d'autres frais supplémentaires dont ni l'expéditeur ni l'organisateur ne peuvent être tenus responsables. En principe, pour les organisations qui organisent des concours d'imprimés et qui reçoivent également de tels frais, on peut renoncer à la taxe FIAP pour le salon et, afin de promouvoir les concours d'imprimés, verser un montant fixe à l'organisateur.

Sur la base de ces constatations, les réviseurs proposent à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2023 tels qu'ils sont présentés et de donner décharge au caissier, M. Herbert Gmeiner, en le remerciant pour le travail qu'il a accompli.

Il convient de remercier l'ensemble du comité directeur et son président, M. Riccardo Busi, pour leur grand engagement bénévole en faveur de la FIAP et de leur donner également décharge.

Kelmis, 22.06.2024

Filderstadt, 22.06.2024

Le réviseur

Le réviseur

Francis Nicoll

Norbert Heil